La ''télé de poche'' devrait accompagner les Français à partir de fin 2008

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-09-2007 21:30:00

Après le choix lundi d'une norme technique, bientôt suivi de la sélection de chaînes de télévision, le gouvernement prépare le déploiement de la télévision mobile personnelle (TMP), la "télévision de poche" qui devrait accompagner les Français dans leurs déplacements dès la fin de l'année 2008.

"Plus de 50 ans après les premiers livres de poche, nous voici engagés dans l'aventure de la +télé de poche+, plus pratique, plus économique et, j'ose le dire, plus démocratique", a déclaré la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde, qui a signé lundi l'arrêté fixant la norme technique (DVB-H) de la TMP, avec la ministre de la Culture et de la Communication Christine Albanel et le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur Hervé Novelli.

Mme Lagarde a réaffirmé à cette occasion le souhait du gouvernement de voir la TMP arriver sur le marché à l'occasion des Jeux olympiques de 2008. A cette date, un Français sur 3 devrait, selon elle, être en mesure de recevoir les chaînes de la TMP diffusées en "broadcast".

"Il y a un véritable appétit de tous les acteurs pour ces nouveaux médias. Nous nous engageons à donner très rapidement un cadre solide et durable à leur développement", a souligné pour sa part Christine Albanel.

Le gouvernement est décidé à aller vite afin que les pays étrangers qui ont devancé la France - en Europe du Nord, aux Etats-Unis ou en Asie - ne lui impose pas leurs produits ou leurs programmes.

Selon Philippe Bailly, directeur de l'agence spécialisé NPA Conseil, la France n'est pas en tête pour le développement de la TMP, mais elle n'est "pas non plus en queue du train".

"Nous serons prêts fin octobre" pour lancer un appel à candidature aux opérateurs intéressés par ce mode de diffusion, a indiqué à l'AFP le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) Michel Boyon.

Mais de nombreux choix restent à faire avant le lancement proprement dit de ce mode de diffusion, qui permettra notamment aux usagers de regarder leurs programmes préférés dans la rue, le train ou le métro, voire, sur des écrans installés à l'arrière, dans leur automobile.

L'appel d'offre doit-il être ouvert aux opérateurs de télécommunications (Orange, Bouygues, SFR) qui proposent déjà des chaînes de télévision sur les téléphones portables, selon un système de diffusion de point à point, par le relais de la puce incorporé dans l'appareil ? Les chaînes de la TMP seront elles gratuites ou payantes ? Les programmes doivent-ils être différents de ceux de la télévision fixe ?

La consultation publique lancée par le CSA a montré de nombreux désaccords sur ces différents points.

"La télévision mobile appelle de nouveaux formats d'écriture, pour des programmes plus courts", a déclaré Mme Albanel devant les participants de la table ronde organisée à l'occasion de la signature de l'arrêté.

Selon les disponibilités techniques actuelles, 15 à 17 chaînes de télévisions peuvent, dans un premier temps, s'installer sur la TMP en "broadcast".

Présent à la table ronde, le PDG de France Télévisions Patrick de Carolis a indiqué à l'AFP qu'il espérait que "toutes" ses chaînes (France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô) seront présentes sur la TMP. Dans ce cas, le gouvernement a la possibilité de préempter des canaux pour les chaînes du service public sans passer par l'appel à candidature du CSA. Arte, chaîne franco-allemande, est dans la même situation.

AFP